

RIFAMPICINE

NOTICE BIOTOX

La rifampicine est le produit actif contenu dans ce médicament. Ce médicament est un antibiotique de la famille des rifamycines qui bénéficie d'une autorisation de mise sur la marché en France. Il est indiqué habituellement dans le traitement de certaines infections en association à d'autres antibiotiques dans le traitement de la tuberculose, de la lèpre et dans certaines autres infections à germes sensibles à la rifampicine. Il peut être utilisé aussi dans la prévention de la tuberculose (seul ou associé) ou des méningites à méningocoques.

Cet antibiotique vous est prescrit dans une situation particulière d'exposition potentielle ou avérée à un agent biologique.

Aussi, les autorités de santé françaises recommandent l'administration de ce médicament dans des conditions adaptées à ces circonstances. En effet, compte tenu du risque vital lié à l'exposition à cet agent, les autorités sanitaires considèrent que les restrictions classiques d'utilisation de cet antibiotique ne s'appliquent pas dans tous les cas. Ce médicament peut être prescrit pendant la grossesse.

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.

1. INFORMATIONS NÉCESSAIRES AVANT DE PRENDRE CE MÉDICAMENT

• **Ne pas prendre ce médicament :**

- si vous êtes allergique à la famille des rifamycines,
- en cas de porphyrie (maladie héréditaire),

Dans ces cas, il est impératif que vous le signaliez immédiatement au médecin.

• **Prise ou utilisation d'autres médicaments :**

La rifampicine peut diminuer l'efficacité de certains médicaments. Indiquer au médecin ou au pharmacien si vous prenez ou avez pris récemment un autre médicament, notamment :

- les antiprotéases (amprénavir, nelfinavir, ritonavir, lopinavir/ritonavir, saquinavir), la delavirdine, la névirapine, car votre médecin peut être amené à modifier votre traitement antiviral,
- les contraceptifs oestroprogestatifs et progestatifs (pilules contraceptives) car une autre méthode contraceptive peut vous être proposée.

Signalez lui si vous prenez un autre médicament obtenu sans ordonnance.

2. COMMENT PRENDRE CE MÉDICAMENT ?

Se conformer strictement à la prescription médicale qui vous a été remise dans cette situation particulière.

Il est indispensable que vous respectiez rigoureusement la dose et la durée de traitement indiquées sur l'ordonnance.

La prise du médicament se fait par voie orale. La forme la plus adaptée chez l'enfant de moins de 6 ans est la suspension buvable.
Ce médicament doit être pris de préférence à jeun, au moins une demi-heure avant un repas.

3. QUELS SONT LES EFFETS INDÉSIRABLES ÉVENTUELS ET LES PRECAUTIONS D'EMPLOI ?

En cas de survenue d'effets indésirables, n'interrompez pas votre traitement et contactez immédiatement votre médecin. Seul votre médecin jugera de ce qu'il faut faire.

- Comme tous les médicaments, ce médicament est susceptible d'avoir des effets indésirables, le plus souvent bénins et transitoires tels que des troubles gastro-intestinaux (nausées, vomissements, diarrhée, douleurs abdominales...), des troubles cutanés (éruptions, rougeurs, démangeaisons...), coloration rouge des urines, des crachats et des larmes.
- D'autres effets indésirables plus spécifiques peuvent survenir :
 - hépatite parfois associée à une jaunisse,
 - diminution parfois excessive des globules blancs et/ou des plaquettes; en cas de purpura ("bleus" ou petites taches rouges sur la peau) ou de saignement même minime, consultez immédiatement votre médecin ou rendez vous immédiatement dans un service d'urgence.
- Très rarement : réactions allergiques, en particulier ressemblant à une grippe (fièvre, frissons, courbatures).

4. EXISTE-T-IL D'AUTRES EFFETS ?

Ce médicament peut colorer de façon irréversible les lentilles de contact.

Si vous souhaitez des informations complémentaires sur des effets indésirables, contactez votre médecin ou votre pharmacien.
De même, si vous présentez un autre effet indésirable, contactez aussi votre médecin.

Tout effet indésirable doit être déclaré par le médecin au Centre Régional de Pharmacovigilance. Ces cas déclarés seront évalués avec l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé, responsable de la sécurité d'emploi des médicaments.

Si vous souhaitez plus d'information sur ce suivi, contactez votre médecin ou votre pharmacien.